



## Règlement de la 7<sup>ème</sup> Coupe genevoise de ski et snowboard 2018 Saison 2017-2018

### Art. 1

La coupe genevoise de ski alpin et Snowboard (CGSS) est ouverte à tous les membres de Swiss ski et non-membres, sous réserve de l'art 2.

### Art. 2

- a) Tous les coureurs licenciés (suisses ou étrangers), ainsi que ceux qui figurent dans la liste de points FFS, FIS et des pays respectifs, sont autorisés à participer à la CGSS, dans les catégories Hommes U16, Hommes, Dames U16, Dames. Ils partent en dernier.
- b) Le port du casque est obligatoire pour toutes les disciplines et toutes les catégories.
- c) Toute tricherie et non-respect des règlements seront sanctionnés.
- d) Les combinaisons de course sont autorisées pour toutes les disciplines et les catégories.

### Art. 3

- a) La finance d'inscription minimum est fixée comme suit (pour les catégories, voir Art. 8) :
  - 10.- par coureur de la catégorie 1
  - 15.- par coureur des autres catégories
- b) Le prix de l'abonnement est défini par l'organisateur de la course

### Art. 4

- a) Les inscriptions se font dans les catégories définies chaque année par Genève Snowsports.
- b) Les inscriptions se font exclusivement sur le site de Genève Snowsports.
- c) Pour les délais d'inscriptions, se référer à ceux mentionnés pour chaque course.
- d) Les organisateurs peuvent prélever un supplément de Fr. 5.- au cas où ils proposent des inscriptions sur place.

### Art. 5

- a) Les départs des catégories se font dans l'ordre suivant :
  - ski alpin catégories 1-2-3-4-5-6-7
  - licenciés (Dames U16, Dames, Hommes U16, Hommes)
  - snowboard catégories 1 et 2
- b) l'ordre du départ peut être modifié par l'organisateur, en fonction des conditions météorologiques et de l'état de la piste.

### Art. 6

- a) Le coureur doit participer au minimum à 2 courses du calendrier pour être classé à la CGSS.
- b) Le classement de la CGSS tient compte des 3 meilleurs résultats des courses inscrites au calendrier

### Art. 7

Pour tout différent, l'organisateur se référera au règlement des compétitions de la FIS et procèdera par analogie.



## Art. 8

- a) Catégories ski alpin:
  - 1) 2007-2011
  - 2) 1953 et moins
  - 3) 1954-1968
  - 4) 1969-1983
  - 5) 1984-1998
  - 6) 1999-2002
  - 7) 2003-2006
- b) Catégories snowboard :
  - 1) dames
  - 2) hommes

## Art. 9

Attribution des points :

<b>Rang :</b>	<b>Points :</b>	<b>Rang :</b>	<b>Points :</b>	<b>Rang :</b>	<b>Points :</b>
1	75	6	50	11	25
2	70	7	45	12	20
3	65	8	40	13	15
4	60	9	35	14	10
5	55	10	30	15	5

## Art. 10

- a) Les points obtenus sur les 3 meilleures courses comptent pour le classement de la CGSS.
- b) En cas d'égalité, les points obtenus sur toutes les courses comptent. Si l'égalité subsiste, les ex-aequo sont tirés au sort.
- c) Après chaque course, le classement provisoire de la CGSS est publié sur le site de Genève Snowsports.
- d) La remise de la CGSS est effectuée lors de la remise des mérites sportifs, à l'occasion de la Fête du ski genevois en mai.

## Art. 11

- a) L'organisateur de la course se réserve le droit de l'annuler en cas de conditions d'enneigement ou météorologiques défavorables.
- b) En cas d'annulation d'une ou de plusieurs courses, le règlement est adapté en conséquence et publié sur le site de Genève Snowsports.

## Art. 12

- a) Genève Snowsports et l'organisateur déclinent toute responsabilité en cas d'accident.
- b) Chaque coureur doit être assuré personnellement en accident et en responsabilité civile.



## Règlement du challenge par club

### Art. 1

Le challenge par clubs est ouvert à tous les clubs de ski affiliés à Genève Snowsports.

### Art. 2

Le classement se fera sur la base du nombre de participants, par clubs, aux courses de la CGSS.

### Art. 3

Il sera tenu compte du nombre de coureurs classés dans chaque course, alpins et snowboarders confondus, à l'exception des licenciés.

### Art. 4

Le Challenge sera attribué définitivement en cas de deux victoires en trois ans.

### Art. 5

La distribution des prix se fera lors de la remise des mérites sportifs, à l'occasion de la Fête du ski genevois en mai.